

Junglinster, le 19 novembre 2020

AVIS AU PUBLIC URBANISME

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster a été saisi d'un projet d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ) « Uewent Terrens / Rëtschgriecht » à Beidweiler.

Conformément à l'article 30 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement particulier est déposé à partir du 20 novembre 2020 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture pendant trente jours complets où le public peut en prendre connaissance.

Le projet d'aménagement particulier PAP-NQ
« Uewent Terrens / Rëtschgriecht » est également disponible sur le
site internet : www.junglinster.lu

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées pour le 21 décembre 2020 inclus au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

